

**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du 08 Janvier 2014.**

Décision modificative n° 2 du budget

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide de modifier le budget 2013 pour ajuster les crédits portant sur le remboursement du capital des emprunts en section d'investissement d'un montant de 500 €.

Projet de loi « ALUR » - Transfert de plein droit de la compétence PLU aux Communautés de Communes.

Le projet de loi dit « ALUR » prévoit en deuxième lecture devant l'Assemblée nationale dans son article 63 le transfert automatique de la compétence Urbanisme aux Communautés de communes.

Considérant que les communes doivent pouvoir conserver –si elles le souhaitent – la compétence essentielle «urbanisme» afin de rester maîtres de leur gestion et de leur développement, qu'elles ne doivent pas subir un transfert à caractère obligatoire.

Le conseil municipal se prononce contre l'article 63 du projet de loi dit « ALUR » (une abstention) et demande aux députés et sénateurs d'adopter un amendement dans le cadre du projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, visant à la suppression de son article 63.

Le Maire adhère à la pétition nationale lancée par l'Association des Maires de France à ce sujet.

Demande de subvention au titre des Amendes de police – Travaux de sécurité Voirie

Le conseil municipal décide de déposer auprès du Conseil Général une demande de subvention au titre des Amendes de police dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie et sécurité de rues dans l'agglomération dont la rue des Châtaigniers.

Le montant estimatif de ces travaux établi par le cabinet INFRACONCEPT s'élève à 31 070.00 € HT.

Personnel communal – Augmentation du temps de travail d'un agent

Le conseil municipal, dans le cadre de la modification de répartition entre agents de fonctions de nettoyage des bâtiments communaux - des vestiaires de football – décide de porter le temps de travail d'un agent à temps non complet de 65% à 72.50 %.